
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 novembre 2017
CO 129 DE

Page 1/2

Etaients présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Pascal BONVALOT, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Charles VALLET, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES (arrivée 21h10 – dossier Aménagement de la ZAC de l'Ethole), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Thierry GUINCHARD à Pierre GUINCHARD, Jean-François CETRE à Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Roger GROS à Pascal DROGREY, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Christian JAQUIER à Françoise WEBER, Christian PROST à Adrien LAVIER, soit 8 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Eric TOURNEUR à Charles VALLET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

**Nombre de
Conseillers**

Assistait à titre consultatif : Josiane SCARABOTTO.

En exercice : 94

Etaients Excusés : Yves DÉCOTÉ (Vice-Président), Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Jean-Baptiste MERILLOT, Philippe RIOU, Anne CHARLET, Lucie DODANE, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Présents : 69

Votants : 77

Etaients absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, André PROST, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Hubert MOTTET, Claudine ROUEFF, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Denis BRENIAUX

Convocation faite le : 30 octobre 2017

Objet : Attribution d'une subvention à l'EURL Sébastien MAIRET, Boucher / Charcutier – Traiteur à Aumont.

VU la note de synthèse n°10/07.11.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative à la demande de subvention de l'EURL Sébastien MAIRET ;

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 qui rationalise la répartition des compétences entre les collectivités territoriales ;

VU la Circulaire NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 qui abroge la circulaire NOR MCT B06 00060 C du 3 juillet 2006 sur la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en ce qui concerne les interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements.

(NB : L'aide sollicitée rentre dans le cadre des aides directes aux entreprises. Celle-ci serait attribuée au titre « des aides à la création ou au maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural » qui ne nécessitent pas de convention avec la Région, ni même son intervention) ;

Affiché le 20 novembre 2017

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 20 novembre 2017

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 novembre 2017
CO 129 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Attribution d'une subvention à l'EURL Sébastien MAIRET, Boucher / Charcutier
– Traiteur à Aumont.**

VU l'article L 2251 – 3 du CGCT ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président en charge de l'Economie et de l'Emploi ;

VU la présentation détaillée du projet qui consiste à équiper l'entreprise de matériel de production adapté au développement et à la diversification (épicerie) d'une activité de première nécessité, permise grâce au déménagement de l'entreprise dans le centre du village d'Aumont ;

VU l'avis favorable de la Commission Economie – Emploi, en séance du 6 juillet 2017 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / ATTRIBUE une subvention de 9 600 € à l'EURL Sébastien MAIRET (Chez Bass) dans le cadre du régime de minimis pour l'acquisition de matériel de laboratoire, sur une dépense plafonnée à 60 000 € HT (même base éligible que le programme LEADER) ;

2 / PRECISE que cette subvention servira de contrepartie au FEADER dans le but de mobiliser des fonds européens dans le cadre du programme LEADER à hauteur de 38 400 € ;

3 / AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins à signer la convention d'attribution de subvention ainsi que toutes autres pièces afférentes à cette décision.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président,
Pour le Président empêché,
le Vice-Président

Michel FRANCOIS

